

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 27 avril 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale

NOR : SCSA1130280A

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 451 et R. 451-1 ;
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 900 et L. 900-2 ;
Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6 et D. 335-33 à D. 335-37 ;
Vu l'arrêté du 11 septembre 2002 modifié relatif à la création d'une commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale ;
Vu l'arrêté du 30 octobre 2007 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 30 octobre 2007 modifié portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale est modifié comme suit :

I. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des organisations syndicales des employeurs » :

Les termes : « Mme GODIN (Hélène) ; Mme BERNARD (Marie-France) ; M. MANDELMAN (Alain) » sont remplacés respectivement par les termes : « Mme PERRAULT (Claire) ; Mme GODIN-LEMASSON (Hélène) ; M. BRIZÉ (Arnaud) ».

II. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des pouvoirs publics » :

Les termes : « M. LE MANDAT (Michel) ; M. BOUDET (Guy) ; Mme CHERTIOUA (Lineda) » sont remplacés respectivement par les termes : « M. VILLE (Amaury) ; Mme MONNIER (Isabelle) ; Mme DARDEL (Anne) ».

III. – Dans le paragraphe : « Au titre de la représentation des personnalités qualifiées » :

Les termes : « M. AUTES (Michel) ; M. JOUBERT (Joseph) » sont remplacés respectivement par les termes : « M. MANCEL (Marc-Pierre) ; Mme BORD (Corinne) ».

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 27 avril 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
S. FOURCADE